

Règlement de manoeuvre des unités d'armes lourdes d'infanterie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre des unités d'armes lourdes d'infanterie : Approuvé le 6 février 1965 sous le n° 1835/DTAI/INF/TT . Première partie, les unités antichars

Auteur(s) : France Direction technique des armes et de l'instruction

Adresse bibliographique : Paris : A.I.A., 1965

Description matérielle : 3 fasc. ; 21 cm

Autre variante du titre : [INF. 204/1.]

Note sur l'exemplaire : Contient en plus un additif au titre III, Les unités d'Entac

Note sur le contenu : 1ère partie, Les unités antichars Titre I, Les unités de canons de 75 S. R titre II, Les unités de canons 106 S. R Titre III, Les unités d'Entac. (INF. 204/1)

Sujet(s) : INF. 204/1

Instruction, Infanterie, unités antichars

Infanterie, unités antichars

Sujet - Nom commun : Forces armées -- Règlements